



Focus

ania
Association Nationale des
Industries Alimentaires

Information Environnementale

Point d'actualité au 27 juin 2011

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La Loi Grenelle introduit l'obligation de **donner au consommateur une information multicritères sur l'impact environnemental des produits de grande consommation**. Les objectifs affichés sont de « permettre au consommateur de faire des choix éclairés et de s'orienter vers des modes de consommation plus durables » mais aussi « d'amener les entreprises à réduire leur impact sur l'environnement ».

Une **expérimentation d'un an minimum** est prévue à compter du **1^{er} juillet 2011** afin « d'informer progressivement le consommateur ». Elle fera l'objet d'un bilan au Parlement évaluant l'opportunité d'une généralisation du dispositif. Un décret en Conseil d'Etat fixera les modalités de généralisation du dispositif avec des déclinaisons par catégories de produits.

MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE EXPERIMENTALE A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2011

Quel périmètre ?

L'expérimentation qui va se mettre en place le 1^{er} juillet 2011 porte sur 168 candidatures d'entreprises (1/3) ou de collectifs (2/3) sélectionnées par le Ministère de l'Ecologie fin 2010, dont 1/3 dans le secteur alimentaire. Les distributeurs sont très largement représentés avec un nombre certainement important de produits alimentaires.

Quels objectifs ?

L'objectif principal de cette expérimentation est de tester la mise à disposition de données multicritères d'évaluation de l'impact environnemental aux consommateurs (données disponibles, difficultés rencontrées pour les recueillir, moyens de contrôle, 1^{ère} approche de la perception consommateur) ; le Ministère ne vise pas une comparabilité des données.

Quelles voies de communication ?

Toutes les voies de communication seront expérimentées : sur l'emballage, en magasin (rayon, borne, ticket de caisse), par voie dématérialisée (téléphone portable, site web). Différents formats d'affichage seront également retrouvés (données environnementales brutes, échelles relatives, graphiques, ...).

Quelles modalités d'évaluation ?

Les modalités d'évaluation de l'expérimentation ne sont pas encore clairement établies par le Ministère de l'Ecologie. Ce dernier sera cependant très attentif à l'accessibilité, la lisibilité et la compréhension de l'information par les consommateurs selon les différents formats d'affichage. Un avis du CNC (Conseil National de la Consommation) alimentera le rapport qui sera remis au Parlement.

Qui pilote l'expérimentation ?

Le pilotage de l'expérimentation est assuré par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), en lien avec la DGCCRF et en concertation avec la plateforme AFNOR/ADEME.

AU DELA DE L'EXPERIMENTATION ...

Au-delà de l'expérimentation nationale, les travaux de l'ADEME et de l'AFNOR se poursuivent afin de :

- rédiger un référentiel méthodologique propre à l'alimentaire (ce document, qui en est à sa 10^{ème} version, devrait être finalisé pour septembre 2011),
- constituer une base de données fiable et la plus complète possible (fin 2012). Ce travail est alimenté notamment par les projets « Agribalyse », piloté par les instituts agricoles (données sur les produits agricoles non transformés animaux et végétaux) et l'ACTIA (Association de Coordination Technique pour l'Industrie Agroalimentaire) sur les données de process.

LA POSITION ET LES ACTIONS DE L'ANIA

Position de l'ANIA

Fort de l'expérience de l'affichage nutritionnel, l'ANIA s'est mobilisée très en amont afin d'accompagner les entreprises sur ce sujet avec pour objectifs :

- de prendre la main rapidement pour permettre une information claire, pertinente, loyale du consommateur, tout en intégrant la complexité technique, le respect d'une concurrence loyale et la nécessaire harmonisation européenne ;
- d'être le « référent » pour la partie alimentaire vis-à-vis du Ministère de l'Ecologie et la distribution.

Un groupe de travail « Information environnementale » regroupant les représentants des fédérations et des entreprises a été mis en place fin 2008. L'ANIA se positionne par ailleurs en coordinateur de l'expérimentation nationale (suivi des actions collectives et individuelles, lien avec le Ministère de l'Ecologie, la DGCCRF, ...) et assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail alimentaire de la plateforme ADEME/AFNOR.

De l'étude ANIA/FCD à l'expérimentation

L'ANIA a réalisé en 2009-2010 une **étude portant sur l'évaluation de l'impact environnemental de 150 références alimentaires, en partenariat avec la FCD et l'ADEME**. Cette étude a permis de dégager des orientations pour le calcul simplifié des impacts environnementaux des produits et a soulevé plusieurs freins à la généralisation du dispositif et évolutions nécessaires (développement des bases de données afin de fiabiliser l'information, poursuite du développement des méthodes de calcul, ...).

Les conclusions de cette étude ont été présentées lors d'un colloque organisé par l'ANIA le 21 octobre dernier en présence de Chantal Jouanno. Elles ont notamment permis d'alimenter les réflexions du Ministère et de passer d'une obligation réglementaire au 1^{er} janvier 2011 (texte initial de la Loi Grenelle) à une expérimentation volontaire à compter du 1^{er} juillet 2011.

Une étude réalisée avec Ethicity et Proxi-Produits dans le cadre de l'expérimentation

L'ANIA a initié en avril 2010, en partenariat avec l'ILEC, une étude réalisée par Ethicity (cabinet reconnu par le Ministère de l'Ecologie) visant à **définir une sémantique et des visuels communs, simples et facilement compréhensibles par le consommateur**. Des tests consommateurs ont permis de retenir trois thèmes associés à 3 visuels (effet de serre, eau, biodiversité). Les résultats de cette étude ont été présentés au groupe de travail GT Information environnementale le 17 juin ainsi qu'au Ministère de l'Ecologie qui a très bien accueilli cette initiative.

Ces éléments sont accessibles à l'ensemble des entreprises membres d'une fédération de l'ANIA qui souhaiterait les utiliser dans le cadre de l'expérimentation nationale.

Les visuels et éléments de langage ont été **intégrés dans Proxi-produits** que l'ANIA soutient comme moyen de communication privilégié pour l'information environnementale (*cf. Focus « Proxi-Produits »*), intermédiaire entre un étiquetage non souhaité et un site web, jugé trop éloigné du consommateur, par le Ministère de l'Ecologie.

LIEN AVEC L'EUROPE

La Commission européenne a lancé dans le courant du second semestre 2011 une expérimentation ouverte à une dizaine d'entreprises internationales visant à tester différentes méthodologies. Ces travaux devraient aboutir à une méthodologie harmonisée.

Une table ronde rassemblant tous les acteurs européens des filières « produits » (« European Food Sustainable Consumption and Production Round Table ») a par ailleurs été mise en place à l'initiative de la CIAA et de la Commission européenne. Elle travaille également à l'élaboration d'outils harmonisés.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Consommation-durable,4303-.html>

<http://www.affichage-environnemental.afnor.org>

Contact ANIA : Carole FONTA (Chef de projet Développement durable), Tél : 01.53.83.86.10, cfonta@ania.net